



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Affiché le 5 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi trente juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Jean Lurçat – Avenue de Bonnevaux – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Franck MARLIN, Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC, M. Gilles BAYART, Mme Maïram SY, M. Gérard HEBERT, M. Jean-Michel JOSSO, Mme Virginie TARTARIN , M. Mehdi MEJERI, M. Joël NOLLEAU, M. Mostefa GHENAÏM, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Paola LEROY, M. Dramane KEÏTA, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Patrick JULISSON, M. Franck COENNE, Mme Sabah AÏD, M. Joseph ZOGBA, M. Olivier SIGMAN, M. Jacques CORBEL, Mme Maryline COMMEIGNES, Mme Camille BINET-DÉZERT, Mme Clotilde DOUARD, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Maïram SY, Mme Elisabeth DELAGE représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Françoise PYBOT représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Maxime MARCELIN représenté par M. Jacques CORBEL, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTS : Mme Claude MASURE, Mme Fatos KEBELI, M. Mathieu HILLAIRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN.

Le Conseil municipal écoute une information :

- Sur l'Atelier de la Vigne

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en intersession.

VI-DEC-2021-083	Modification de la décision VI-DEC-2021-074 pour la signature d'un contrat avec la société "Ecal Grimp" pour une animation escalade et tyrolienne à l'occasion de la fête de Guinette, pour un montant de 3 552 € TTC	04/06/2021
VI-DEC-2021-084	Signature d'un contrat suivi qualité, hygiène, diététique - Cuisine centrale et restaurants satellites avec Géres Restauration, pour une durée de 7 mois. Le montant de la dépense s'élève à 9 600 € TTC	08/06/2021
VI-DEC-2021-085	Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de la tenue du festival M'Improvise, pour la prise en charge des frais techniques d'une scène hors prestation de lumière, son et vidéo lors du festival le 16 juin 2021. Le montant de la dépense s'élève à 30 000 € TTC	11/06/2021
VI-DEC-2021-086	Signature d'une convention de partenariat dans le cadre de la tenue du festival M'Improvise pour la prise en charge des frais techniques d'une scène lors du festival le 16 juin 2021 - Annule et remplace la décision VI-DEC-2021-085.	15/06/2021
VI-DEC-2021-087	Signature d'un contrat avec l'association Scène Musicale Mobile pour la location de l'hexalobe pour une représentation musicale sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 4 700 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-088	Signature d'un contrat avec l'entreprise Poly Event pour la location et l'installation de structures gonflables sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 4 434,75 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-089	Signature d'un contrat avec l'entreprise LCD Animations pour l'animation de stands sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 455 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-090	Signature d'un contrat avec l'association Come On Tour pour un concert du groupe Tchoutchouka sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 795,75 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-091	Signature d'un contrat avec l'association Come on Tour pour un concert du groupe Elefante sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 479,25 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-092	Signature d'un contrat avec l'association Hempire Scène Logic pour trois représentations artistiques sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève 2 004,50 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-093	Signature d'un contrat avec l'association Progeniture pour deux représentations musicales sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 2 901,25 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-094	Signature d'un contrat avec l'association Cariboo Loisirs pour des animations de jeux de bois sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 385 € TTC.	16/06/2021
VI-DEC-2021-095	Signature d'un contrat avec Compote de Prod pour des déambulations sur la fête de quartier Saint Pierre le 3 juillet 2021. Le montant de la dépense s'élève à 1 899 € TTC.	16/06/2021

VI-DEC-2021-096	Octroi et organisation de la protection fonctionnelle de M. Christophe CAYUELA dans la procédure judiciaire engagée le 28 janvier 2020 et délibérée le 27/10/2020. Le préjudice s'élève à 100 €.	17/06/2021
VI-DEC-2021-097	Convention de mise à disposition d'un terrain associatif sis les Carrières à titre gratuit, avec M. VAISSET et la Société nouvelle de chasse de Saint Martin	18/06/2021
VI-DEC-2021-098	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition du terrain cadastré AV 464 de 1009 m ² - rue Albert Masse consentie à titre gratuit, avec la société Nexity pour un stationnement ouvert au public.	18/06/2021
VI-DEC-2021-099	Convention d'occupation précaire d'un logement de type 4, situé école André Buvat, 20 rue Saint Martin, par M. Ozan YILDIZ du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	23/06/2021
VI-DEC-2021-100	Signature d'une lettre de commande avec la société Aurige Management Prod pour différentes prestations musicales dans différents quartiers d'Etampes à l'occasion des terrasses musicales le 26 juin, pour un montant de 10 758 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-101	Signature d'un contrat avec Sur Mesure Spectacles pour une déambulation musicale de danseuses brésiliennes pour l'animation du marché aux comestibles les 26 et 29 juin, pour un montant de 2 299.90 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-102	Signature d'un contrat avec 3 MTS pour une animation musicale devant le bar « Le Loch Ness » lors des Terrasses Musicales le 26 juin, pour un montant de 300 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-103	Signature d'un contrat avec Live Production pour une animation musicale sur le parking Suzanne Rivet (quartier Saint Martin) lors des Terrasses Musicales le 26 juin, pour un montant de 800 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-104	Signature d'un contrat avec la Compagnie de l'Elephant pour une animation musicale pour des Terrasses Musicales Rue Sainte Croix, le 26 juin, pour un montant de 1 250 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-105	Signature d'un contrat avec OKSIDE pour l'animation par deux sculpteurs de ballons, sur le marché de la Place de l'Hôtel de Ville du 26 juin entre 10h et 13h, pour un montant de 949.50 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-106	Signature d'un contrat avec M, SALMONT Luc-Antoine pour deux animations musicales des marchés d'Etampes du 26 et 29 juin 2021, pour un montant de 700 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-107	Signature d'un contrat avec l'entreprise LCD Animation pour l'animation sculpture de ballons le 29 juin de 10h à 13h lors du marché Place Saint Gilles, pour un montant de 150 € TTC	23/06/2021
VI-DEC-2021-108	Signature d'un contrat avec l'association "secouriste français Croix Blanche" pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à la fête de Guinette pour un montant de 728 € TTC	23/06/2021

Le Conseil municipal, par 28 pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Marcelin, Corbel) approuve le procès-verbal n° 48 de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2021.

1. Désignation d'un Conseiller municipal devant siéger au sein de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers – Rapporteur Franck MARLIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne M. Mathieu HILLAIRE pour siéger au sein de la commission « Politique de la ville et des quartiers »

2. Désignation d'un Conseiller municipal devant siéger au sein de la Commission des Services à la Population – Rapporteur Franck MARLIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Maryline COMMEIGNES pour siéger au sein de la commission « services à la population ».

3. Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 3 abstentions (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Méziane) :

- Prescrit la procédure de modification de droit commun du PLU les objets de la modification de droit commun du PLU dans l'attente de la révision,
- Définit les modalités de concertation qui sont les suivantes :
 - La présente délibération sera affichée pendant toute la durée des études nécessaires.
 - La présente délibération sera mentionnée dans un article du bulletin municipal et dans un article de la presse locale.
 - Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera disponible en mairie.
 - Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme sera mis à disposition du public dans un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
 - Les administrés ont la possibilité d'écrire à Monsieur le Maire durant l'intégralité de la procédure.
- Approuve les modalités de la concertation précitées pendant toute la durée de l'élaboration du projet dans le cadre de la procédure de modification,
- Autorise Monsieur le Maire à conduire l'ensemble de la procédure décrite ci-dessus et signer tout document concourant à la bonne mise en œuvre de la procédure, notamment l'arrêté prescrivant la modification du PLU et les modalités de la concertation et l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique nécessaire à la présente procédure,
- Dit que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme le projet de PLU modifié sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées et consultées avant l'ouverture de l'enquête publique,
- Dit qu'à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal,
- Dit que conformément aux articles R.153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et disponible sur le site internet de la Ville et que mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département,
- Dit que la modification du PLU sera mise à jour sur le site de GEOPORTAIL de l'Urbanisme,
- Dit que la modification du PLU fera l'objet de mesure de publicité définies aux articles R.153-21, à savoir qu'elle fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'il en sera fait mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité.

4. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession des parcelles AI 17 et AI 100 - 5 rue de l'Égalité – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Marcelin, Corbel), prononce la désaffectation et le déclassement par anticipation desdites parcelles, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession des parcelles AI 17 et AI 100 au profit de la société Nexity, au

prix de 1 053 360 € Hors Taxes Hors Droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

5. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession des parcelles AW 247 et AW 248 – 44/46 Promenade de Guinette – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Marcelin, Corbel), prononce la désaffectation et le déclassement par anticipation desdites parcelles, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession des parcelles AW247 et AW 248 au profit de Nexity, au prix de 309 400 € Hors Taxes Hors Droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

6. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession de la parcelle AW 327 Rue Jean Baptiste Eynard – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM Marcelin, Corbel), prononce la désaffectation et le déclassement par anticipation desdites parcelles, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession de la parcelle AW 327 au profit de la société Nexity, au prix de 594 160 € Hors Taxes Hors Droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

7. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession de la parcelle AC 857 - 5 avenue des Grenots – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation et le déclassement par anticipation de la parcelle AC 857, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique, approuve la cession de la parcelle AC 857 au profit de Monsieur CACAN, gérant de l'entreprise CA Ravalement, au prix de 140 000 € Hors Taxes Hors droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de la cession sont à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

8. Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession de la parcelle AX 11 – Avenue des Meuniers et rue du Docteur Bourgeois – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation et le déclassement de la parcelle AX 11, située angle de l'avenue des Meuniers et rue du Docteur Bourgeois, dit que la désaffectation devra être effective au jour de la signature de l'acte authentique soit au plus tard le 31 décembre 2022, approuve la cession au profit de NEXITY au prix de 1 472 867 € Hors taxes et Hors droits dans les conditions suivantes :

-Surface de Plancher de 5 731 m²

-Mise en place d'une convention d'occupation précaire gratuite, si le bien n'est pas libéré au 31/12/2022.

Et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes afférents.

9. Délégation du Droit de Prémption à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne à l'occasion de la Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur le bien sis 114 rue Saint Jacques à Etampes – Rapporteur Gérard HEBERT.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre (Mme Binet-Dézert) et 1 abstention (Mme Commeignes) sollicite le propriétaire et le notaire afin qu'une visite soit organisée avec la CAESE dans les meilleurs délais, délègue le droit de prémption à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne pour la DIA n° 91 223 21 10 344 concernant le bien sis 114 rue Saint Jacques à Etampes et pour un projet exclusivement culturel et dit que la CAESE se prononcera ensuite sur l'opportunité d'une telle acquisition par voie de prémption dans les délais légaux.

10. Acquisition des lots 3 et 4 de la cellule 2 situés 9, rue Saint Jacques à Etampes – Rapporteurs Marie-Claude GIRARDEAU et Mehdi MEJERI

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Meziane) et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), approuve l'acquisition des lots 3 et 4 de la cellule 2, appartenant à Monsieur Pelé au prix de 56 548 € Hors Taxes Hors droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de l'acquisition sont à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes y afférents.

11. Acquisition des lots 14 et 15 de la cellule 8 situés 9, rue Saint Jacques à Etampes – Rapporteurs Marie-Claude GIRARDEAU et Mehdi MEJERI

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Meziane) et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), approuve l'acquisition des lots 14 et 15 de la cellule 8, appartenant à la SCI l'Esplanade et au cabinet Bigot au prix de 183 111 € Hors Taxes Hors droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de l'acquisition sont à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes y afférents.

12. Acquisition des lots 11 et 20 de la cellule 6 situés 9, rue Saint Jacques à Etampes – Rapporteurs Marie-Claude GIRARDEAU et Mehdi MEJERI

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mmes Douard, Tran Quoc Hung, M. Meziane) et 4 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), approuve l'acquisition des lots 11 et 20 de la cellule 6, appartenant à la SCI AMEL au prix de 6 900 € Hors Taxes Hors droits, dit que les frais de notaire, de géomètre de l'acquisition sont à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les actes y afférents.

13. Extension du cimetière Notre Dame Nouveau – Rapporteur Franck MARLIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de création d'une extension du cimetière Notre-Dame, sur les parcelles AI 0029, AI 0030, AI 0031, autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière Notre Dame Nouveau dont le dépôt d'une autorisation d'urbanisme nécessaire, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier et précise que les crédits nécessaires à cette extension sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

14. Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France 2020 – Rapport d'utilisation des fonds – Rapporteur Gilles BAYART.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'utilisation des fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France 2020.

15. Décision modificative n° 1 – Budget principal 2021 – Rapporteur Gilles BAYART.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 7 abstentions (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Douard, Tran Quoc Hung, MM. Marcelin, Corbel, Meziane), approuve la décision modificative n°1 – Budget principal 2021 qui s'équilibre en fonctionnement à 90 000,00 € et 752 922,95 € en investissement, comme suit :

En fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	TRANSFERT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	90 000,00 €	
TOTAL		90 000,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 000,00 €
TOTAL			90 000,00 €

En investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 200,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	509 372,95 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	77 350,00 €	
TOTAL		752 922,95 €	
021	TRANSFERT DE LA SECTION DE		90 000,00 €
024	FONCTIONNEMENT		560 000,00 €
13	CESSIONS SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		102 922,95 €
TOTAL			752 922,95 €

16. Subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021 – Rapporteur Franck MARLIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle à l'association répertoriée dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 11 250 €, afin de l'aider dans l'acquisition d'un véhicule en remplacement de celui incendié le 20 mai 2020,

ASSOCIATION	SUBVENTION
SECOURS POPULAIRE	11 250,00 €
TOTAL	11 250,00 €

17. Organisation du temps de travail - Mise en place des 1607 heures - délibération cadre - Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), approuve le passage aux 1607 heures annuelles à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une durée hebdomadaire moyenne de travail de 37 h 30 minutes, dit que compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 14 jours de Réduction Temps de Travail (15 – 1 journée de solidarité) en complément des 25 jours de congés légaux, que pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT sera proratisé à

hauteur de leur quotité de travail, instaure la journée de solidarité selon les modalités précisées ci-dessus, acte le principe d'annualisation et la définition de cycles de travail selon les contraintes de services et dit que les modalités de la présente délibération entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et que jusqu'au 31 décembre 2021, le temps de travail ne connaît aucune modification.

18. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) – Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), compense les heures supplémentaires et complémentaires réalisées, soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires, instaure les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires selon les modalités présentées dans la présente délibération, pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires, et les agents contractuels de droit public et privé relevant des cadres d'emplois et missions mentionnés au tableau annexés à la présente délibération, dit que pour les emplois à temps non complets, les heures effectuées au-delà de la durée de travail fixée pour lesdits emplois sont considérées comme des heures complémentaires et rémunérées au taux normal, seules les heures effectuées au-delà de la durée légale du travail sont considérées comme des heures supplémentaires, prévoit le paiement des heures supplémentaires selon une périodicité mensuelle, sur la base d'un décompte déclaratif contrôlé et validé par les strates hiérarchiques de l'agent et par la direction générale des services en dernier ressort, dit que le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent (y compris les heures effectuées un dimanche, jour férié, ou la nuit), qu'à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées pour une période limitée et après consultation du Comité technique la 23 juin 2021, que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01/07/2021 et que les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 012 du budget de l'exercice concerné,

19. Modification des règles relatives au Compte-Épargne Temps – Rapporteur Franck COENNE.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mmes Binet-Dézert, Commeignes, MM. Marcelin, Corbel), acte le principe d'actualisation des règles de fonctionnement du Compte-Épargne Temps au sein de la Mairie d'Etampes, abroge la délibération du 15 mars 2006 relative au Compte Épargne Temps et adopte les règles de fonctionnement précisées dans le document annexé à la présente délibération et intitulé Compte Épargne Temps.

Il est procédé à la lecture d'une question écrite par Mme Clotilde DOUARD.

M. Franck MARLIN, Maire apporte les réponses à la question écrite, qui n'a pas donné lieu à débat, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal.

La séance est levée à 20 h 55.